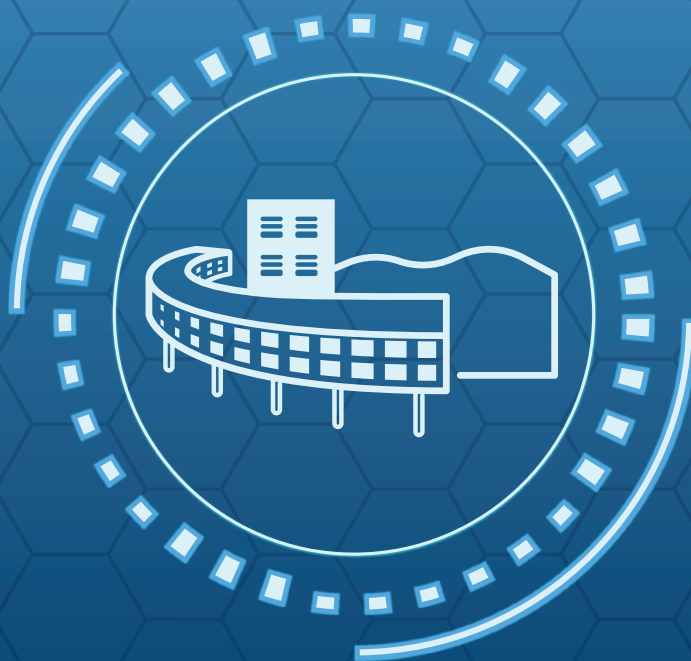
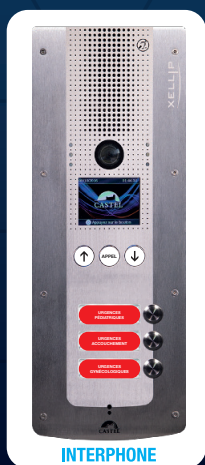


AFIN DE PARTICIPER À LA SÉCURISATION

Contrôle des entrées la nuit à l'hôpital de la mère et de l'enfant



**A compter du 31 juillet 2023,
entre 21h et 7h,**
l'accès à l'hôpital de la mère et de l'enfant
se fait uniquement par l'entrée des urgences.



- Un interphone vous permettra
de demander l'accès, soit :
- aux urgences (pédiatriques,
gynécologiques, accouchements)
 - au service de soins qui prend en charge
votre proche ou votre enfant

Merci pour votre compréhension.



URGENCES HÔPITAL DE LA MÈRE ET DE L'ENFANT ACCÈS 24h/24h

**EN DEHORS DES SITUATIONS
D'URGENCES,**

**POUR ACCÉDER AU SERVICE,
VEUILLEZ VOUS SERVIR DU
MENU DÉROULANT
QUI S'AFFICHE SUR L'ÉCRAN.**

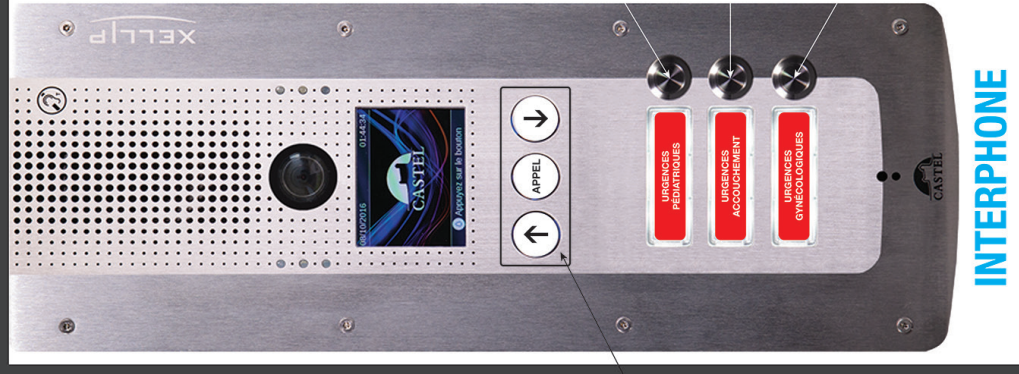


Flèche de sélection du service

puis



Appel du service



**URGENCES
DE NUIT**

DE 21H00 à 7H00

MERCI D'APPELER LE SERVICE CONCERNÉ VIA L'INTERPHONE
ET PATIENTER S'IL VOUS PLAÎT



**URGENCES
PÉDIATRIQUES**

**URGENCES
ACCOUCHEMENT**

**URGENCES
GYNÉCOLOGIQUES**

INTERPHONE